Légende :

- Zone Nh1 — Village où la construction d'habitations nouvelles est autorisée
- Zone Nh2 — Village où la construction d'habitations nouvelles est interdite
- Zone NP — Zone naturelle protégée
- Zone NL — Zone de loisirs et de détente
- Zone A — Zone d'activité agricole
- Zone Ai — Zone exclusivement réservée à l'activité agricole
- Zone 1AUh — Zone ouverte à l'ubanisation à vocation principale d'habitat
- Zone 1AUe — Zone ouverte à l'ubanisation : zone d'activités du Lavou
- Zone 2AUh — Zone fermée à l'urbanisation
- Zone UA — Zone urbaine : centre traditionnel de l'agglomération
- Zone UC — Zone urbaine étendue
- Zone UE — Zone où doivent trouver place les activités
- Zone UL — Zone de loisir, sport, scolaire et socio-culturel

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Zone Non Aedificandi
- Terrain cultivé à protéger

- Périmètre de droit de préemption urbain
- Zone humide
- Lotissement
- Site archéologique
- Projet de délimitation du périmètre de protection de captage

Liste des emplacements réservés

ER 1 : Aménagement de voirie l'Ecomardière
ER 2 : Aménagement de voirie la Marnière
ER 3 : Création de voirie
ER 5 : Continuité piétonne
ER 7 : Désenclavement zone 1AUh
ER 8 : Continuité piétonne
ER 9 : Désenclavement zone Nh1 Les Etangs
ER 10 : Aménagement de carrefour l'Egonnière
ER 11 : Aménagement de carrefour rue de Richebourg/rue De Gaulle
ER 12 : Aménagement de carrefour la Marnière
ER 13 : Fossé d'écoulement La Dorie
ER 14 : Assainissement collectif La Dorie
ER 15 : Assainissement collectif Le Chiron

SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

LA MARNE

SAINT COLOMBAN

CORCOUE-SUR-LOGNE

Communauté de communes de Grand Lieu

COMMUNE DE LA LIMOUZINIERE

Département de la Loire-Atlantique

Plan Local d'Urbanisme
-
Plan de zonage

N
W E
S

0 250 500 m

Approuvé le : 03/03/2008

Modification 0.1 : 06/06/2011

27/01/2017

Source : DGI - cadastre

Grand Lieu
COMMUNAUTE DE COMMUNES